

# CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU 01/01/2022

Validées en Conseil d'Administration le 13 décembre 2021 (Règlement Intérieur disponible sur votre espace Adhérents)

<b>FRAIS D'ADHESION</b>	1 salarié	De 2 à 9 inclus	10 salariés et plus
	88 € H.T.	140 € H.T.	449 € H.T.

La réouverture d'un compte adhérent après radiation porte à frais d'adhésion au tarif minima.

Au-delà de 1 an (date de radiation) toutes reprises d'adhésion fera l'objet de facturation de frais d'adhésion liés à tranche effectif.

<b>COTISATIONS FORFAITAIRES ANNUELLES</b>		De 1 à 5 salariés	De 6 à 29 salariés	De 30 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	≥ 250 salariés
<b>ENTREPRISES AVEC VISITES EN CENTRES FIXES APST37</b>	Salarié ne relevant pas d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle)	73 € H.T.	76 € H.T.	81 € H.T.	86 € H.T.	94 € H.T.
	Salarié relevant d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle renforcée)*	111 € H.T.	114 € H.T.	120 € H.T.	126 € H.T.	140 € H.T.

<b>CONTRIBUTION A LA VISITE</b>		
<b>ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE</b>	Salarié intérimaire ne relevant pas d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle)	95 € H.T.
	Salarié intérimaire relevant d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle renforcée)*	129 € H.T.
<b>ENTREPRISES AFFILIÉES PRESTAMED / CMB</b>	Salarié ne relevant pas d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle)	111 € H.T.
	Salarié relevant d'un facteur de risque de type SIR/SIA (surveillance individuelle renforcée)*	145 € H.T.

\* SIR/SIA : selon la Loi El Khomri n° 2016-1088 du 8 août 2016

<b>FRAIS DE GESTION POUR PRISE EN CHARGE D'UNE MODIFICATION</b>	de liste des salariés
	88 € H.T.

<b>INDEMNITES D'ABSENCE</b>	Absence Salarié d'Entreprise	Absence Salarié Intérimaire	Absence Salarié Prestamed / CMB
	91 € H.T.	95 € H.T.	111 € H.T.

**Intervention des Intervenants de Prévention** : au delà de 5 jours, il sera facturé 450 € HT / 1/2 journée